

ANI Paritarisme : 7 organisations s'engagent pour la modernisation du paritarisme !

Publié le 28 juin 2022

La négociation sur la modernisation du paritarisme débutée en janvier 2022 s'est conclue par la signature des organisations syndicales (la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, FO) et des organisations patronales (Medef, CPME, U2P) d'un Accord National Interprofessionnel.

Alors que le monde du travail connaît des transformations majeures, les organisations signataires ont souhaité porter une vision lucide sur les fonctionnements actuels du paritarisme et définir ensemble des voies d'amélioration.

Par cet accord les organisations signataires réaffirment collectivement leur volonté d'une démocratie sociale forte, régulatrice, porteuse de droits sociaux et de propositions, à sa juste place.

Cette ambition se décline en 3 objectifs. Tout d'abord, instaurer un dialogue social en continu avec la définition d'un agenda économique et social paritaire. Ensuite, clarifier et améliorer l'articulation des rôles respectifs des partenaires sociaux, des pouvoirs publics et du Parlement. Enfin, faire progresser le paritarisme de gestion en améliorant et complétant les règles de fonctionnement, de transparence et de gestion.

Ainsi par cet accord, les organisations signataires s'engagent - au sein des organismes paritaires interprofessionnels - à faciliter l'information et l'accompagnement des salariés et entreprises sur les droits construits par les partenaires sociaux en matière notamment de retraites complémentaires, de droits à l'assurance chômage, d'accompagnement des cadres ou encore de formation professionnelle.

Elles s'engagent également à renforcer les règles de transparence et de bonne gestion, ainsi qu'à l'exemplarité en étant garantes de l'instauration de la parité dans les conseils d'administration et de l'accompagnement des compétences des administrateurs et administratrices.

Dans un contexte actuel marqué par de nombreuses incertitudes et inquiétudes sociales et économiques, les organisations signataires engagées dans cet ANI réaffirment leur ambition d'une démocratie sociale porteuse de progrès, de performance sociale et économique, et de respect de l'environnement. Cela implique des adaptations auxquelles - en responsabilité - ces organisations sont prêtes.